



Construire sans être marié

Par **Maiki67**, le **02/04/2010** à **20:40**

Bonjour, je souhaite construire une nouvelle maison avec ma compagne (nous ne sommes pas mariés ni pacsés). Le père de ma compagne possède un terrain et souhaiterait qu'on en bénéficie. Il souhaiterait faire une donation à ma compagne. Quelles sont les solutions possibles ? Pour que je puisse construire sans prendre de "risque", est-ce que seul un rachat de la moitié du terrain serait la solution ? Ou est-il possible de construire (et que la moitié de la maison m'appartienne aussi) sans pour autant racheter ma part de terrain ? Je vous remercie pour votre réponse. Michael

Par **ravenhs**, le **02/04/2010** à **20:50**

Si vous construisez avec votre compagne sur un terrain lui appartenant à elle, la maison lui appartiendra et vous ne pourrez bénéficier que d'une partie de son prix en cas de séparation, la maison lui restera acquise à elle quoi qu'il arrive.

Par **Untel**, le **02/04/2010** à **22:42**

bonjour, Soyez vigilant sur ce qui vous est proposé. Comme le dis bien "Ravenhs", si vous payez une maison sur un terrain qui ne vous appartient pas, vous n'aurez quasiment aucun droit dessus. Dans le cas d'une donation (comme d'un héritage) ce terrain restera l'entière propriété de votre compagne, que vous soyez marié ou non. racheter la moitié du terrain n'est pas non plus une solution miraculeuse puisqu'il vous faudra payer des frais de notaire (c'est pas donné). J'ai été dans le même cas que vous; et au final, pour que mon épouse et

moi soyons propriétaire à 50%-50%, ma belle-mère a du vendre le terrain, faire une donation à sa fille (ma femme), et nous avons ensuite fais construire une maison avec un apport équivalent, sur un autre terrain.rnC'est paradoxale mais c'est comme ça.